



1/3

MAIRIE DE BARGEMON

Date de convocation

Le 19 février 2025

Date d'affichage

20/02/2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 11

Procurations : 1

Absents : 2

Ordre du Jour :

- Renouvellement convention ADESS 2025
- Validation des taux de promotion pour les avancements de grade
- Créations de postes
- Demandes de subventions
- * Acquisition logiciel pour le cimetière
- * Matériel électrique pour service technique
- * Vêtements CCFF
- Renouvellement subvention au collège Jean Cavallès
- Solidarité nationale avec Mayotte
- Répartition des fonctions d'adjoint suite à la démission de Mme Clotilde ZAHAF,

Questions diverses :

Néant

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février, le Conseil Municipal de la commune de Bargemon s'est réuni en Mairie - salle du Conseil Municipal, en présence de Madame Nadine DECARLIS, Maire, qui préside et ouvre la séance à 18h00.

Secrétaire de séance :

M. Christophe SARKISSIAN

Présents :

Monsieur Christophe SARKISSIAN, Monsieur Christian BOBENRIETH, Madame Francine COLLART, adjoints,

Madame Magali LERIS, Monsieur Patrick PORRE, Monsieur Patrick PELISSOU, Monsieur Jean-Claude AUGIER, Monsieur Geert GOEMAN, Monsieur Robert ROUX, conseillers

Procuration :

Madame Nathalie BEGLIUTI à Monsieur Christian BOBENRIETH

Absents :

Madame Caroline VICQUENAU, Monsieur Yves BACQUET

ORDRE DU JOUR :

- Renouvellement de la convention avec l'association ADESS 2025 :

Madame la maire fait part de la nouvelle convention avec l'association ADESS, qui a une action d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice d'un public éloigné de l'emploi et éprouvant des difficultés d'insertion, et d'entretenir des zones désignées, avec qui la commune a déjà travaillé les années précédentes pour réaliser des travaux de débroussaillage, de désherbage, de débarrassage de locaux, de réparation, d'entretien d'ouvrages maçonnés en pierre sèche, de rénovation, de travaux de peinture de locaux, etc...

La nouvelle convention sera pour 1500 heures, avec un coût de 22 500.00€
L'association ADESS n'est pas soumise à la TVA.

Voté à l'unanimité.

- Taux de promotion pour les avancements de grade :

Madame la maire rappelle qu'un dossier de saisine a été déposé au Centre de Gestion du Var pour le taux de promotion pour les avancements de grade en avril 2024. Notre collectivité a décidé de ne pas établir de critères et de nommer tous les agents remplissant les conditions statutaires. Le Centre de Gestion a validé ce dossier.

Vote pour : 11

Contre : 1 (P. PELISSOU)

- Création de postes :

La commune doit créer deux postes, absents dans notre grille du personnel :

Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et un poste d'adjoint administratif territorial.

Voté à l'unanimité

Demande de subvention pour un logiciel pour la gestion du cimetière

Madame la maire informe qu'il est nécessaire de mettre en place un logiciel pour la gestion du cimetière, cadre juridique, (règlement, tarifs, concessions échues....)

Montant du logiciel HT :	4 986.00 €
Demande au Conseil Départemental FIC 80 % :	3 988.80 €
Autofinancement 20 % :	997.20 €

Voté à l'unanimité.

MAIRIE DE BARGEMON

Conseil Municipal du

25 février 2025

Demande de subvention pour matériel électrique pour le service technique

Madame la maire informe qu'il est nécessaire d'acheter du matériel (souffleur) pour le service technique, il est pertinent d'investir dans du matériel électrique avec batterie :

Montant du matériel HT :	1 614.58 €
Demande au Conseil Départemental FIC 80 % :	1 291.66 €
Autofinancement 20 % :	322.92 €

Voté à l'unanimité.

Demande de subvention pour l'achat de vêtements pour le CCFF

Madame la maire informe que, suite à de nouvelles recrues et à un besoin de moderniser les vestes des membres du CCFF, il est nécessaire de racheter des vêtements (6 polos, 6 pantalons, 16 vestes) :

Montant des vêtements HT :	1 450.00 €
Demande au Conseil Départemental 50 % :	725.00 €
Autofinancement 50 % :	725.00 €

Voté à l'unanimité.

Renouvellement de la subvention octroyée au collège Jean Cavallès :

Le foyer socio-éducatif et l'association sportive du collège Jean Cavallès à Figanières, dont dépendent les collégiens de Bargemon, nous renouvelle sa demande de subvention, à savoir : 10€ par élève, (45 élèves de Bargemon). Une subvention est allouée d'un montant de 450.00€

Voté à l'unanimité.

Solidarité nationale avec Mayotte :

Suite à l'appel à la solidarité de l'association des Maires de France, qui a mis en place un dispositif de soutien avec la Protection civile. La commune participera à hauteur de 1 000.00€

Voté à l'unanimité.

Attribution des fonctions suite à la démission de Madame Clotilde ZAHAF, adjointe, et modification de l'indemnité des adjoints et du maire:

- Madame Magali LÉRIS, conseillère déléguée à la Culture, prend les fonctions d'adjointe au conseil municipal avec les délégations suivantes :
 - Culture
 - Patrimoine
 - École

Vote pour : 11

Abstention : 1 (R. ROUX)

- Monsieur Christian BOBENRIETH, adjoint au conseil municipal, avec les fonctions : Urbanisme, Défense, Sécurité, Comité Communal Feux et Forêt, Forêts, Symielec, se rajoute :
 - Voirie
 - Bâtiments
 - Développement durable

3/3

MAIRIE DE BARGEMON

Conseil Municipal du

25 février 2025

L'indemnité du maire passe de 47% de l'indice 1027 à 51.6%,
L'indemnité des adjoints passe de 16.76% de l'indice 1027 à 19.8%

Vote pour : 11

Abstention : 1 (R. ROUX)

- Concernant le compte d'administration du Centre Communal d'Action Sociale CCAS :
 - Monsieur Jean-Claude AUGIER est nommé

- Concernant le compte d'administration de la Caisse des Écoles :
 - Madame Magali LÉRIS est nommée

Vote pour : 11

Abstention : 1 (R. ROUX)

Fin de séance 18h35.

Mme Nadine DECARLIS,
Maire

M. Christophe SARKISSIAN,
Secrétaire

